Ecrit par Echo du Mardi le 19 mai 2020

CIP : des rendez-vous gratuits pour aider les entreprises en difficulté



Afin d'aider les dirigeants de TPE et PME affaiblies par la crise du coronavirus, le Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (CIP) met en place les 'Entretiens du Jeudi', des rendez-vous gratuits personnalisés sous forme de visioconférence.

Pour ces rendez-vous, le CIP réunit un trio de bénévoles : un expert-comptable/commissaire aux comptes, un avocat et un ancien juge du Tribunal de commerce. Pour chaque rendez-vous, les experts bénévoles se donnent pour objectifs d'aider les dirigeants à s'y retrouver parmi les aides à disposition déployées par l'Etat, de les orienter vers les dispositifs adéquats, d'évoquer leurs difficultés et proposent également un espace où il est possible d'être écouté.

Pour bénéficier d'un rendez-vous, il suffit d'envoyer un mail à cette adresse : cip@cs.experts-

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 19 mai 2020

comptables.org. Un rendez-vous sera ensuite fixé dans les 24 heures qui suivent la prise de contact.

Engagé depuis plus de 25 ans dans la prévention des difficultés des entreprises, le CIP a étendu depuis quelques années ses missions au-delà des aspects purement techniques, comptables et financiers en formant ses experts bénévoles à la détection de la détresse psychologique des dirigeants qu'ils reçoivent. Ainsi depuis 2016, le CIP a noué un partenariat avec Apesa France (aide psychologique pour les entrepreneurs en souffrance psychologique aigüe), ce qui permet à ses experts de détecter la souffrance morale du dirigeant reçu et de lui proposer une consultation avec un psychologue clinicien. Si le chef d'entreprise choisit d'accepter cette aide, il peut alors bénéficier de ce soutien psychologique gratuitement.